

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution de subventions à divers  
organismes à vocation touristique pour leur  
fonctionnement en 2019**

CP/2019/351

**Service chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de la Vallée de Bruche pour le fonctionnement de la saison estivale 2019 du Champ du Feu, d'une subvention à l'Association Départementale du Club Vosgien pour 2019 et d'une subvention à l'Association Clévacances Alsace pour 2019.

**Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin**

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette activité principale : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Département soutient traditionnellement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin (6 356 km) ainsi que pour son accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Un crédit de 27 400 € est inscrit au budget primitif 2019.

**Association Clévacances Alsace**

L'Association Clévacances Alsace, née de la fusion des 2 entités haut-rhinoise et bas-rhinoise (qui étaient intégrées au sein d'Alsace Destination Tourisme) début 2019, a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez

l'habitant dans le cadre de la charte qualité du réseau national «Clévacances».

Clévacances a su fédérer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 320 adhérents. L'état actuel du parc est composé de 491 structures.

Ce réseau contribue à son niveau à l'économie touristique régionale. Il propose ainsi un accompagnement permanent et des services performants aux nouveaux porteurs de projets et à ses adhérents.

En 2015, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses indirectes.

Les actions prévues en 2019 se situent dans le prolongement des actions menées précédemment, principalement :

- la montée en puissance de la réservation en ligne ;
- la mise en place d'un outil permettant la gestion centralisée des plannings avec différentes plateformes de commercialisation ;
- le développement et l'évolution des supports de communication (partenariat ADT) ;
- le programme d'animation dans les territoires.

Le budget prévisionnel 2019 de Clévacances Alsace s'établit à 159 800 €.

Les produits sont stables dans la mesure où les cotisations représentent les rentrées principales à hauteur de 100 500 €. Il est précisé qu'Alsace Destination Tourisme prend à sa charge la conception de la brochure Clévacances Alsace 2019 à hauteur de 3 000€ ainsi que les coûts d'affranchissement estimés à 2 500€.

Un crédit de 15 000 € est inscrit au budget primitif 2019.

### **Office de Tourisme de la vallée de la Bruche (Point Informations Touristiques )** **- Chalet du Champ du Feu**

Le Champ du Feu est un site naturel à vocation touristique et de loisirs prisé par les Bas-Rhinois. Dans le cadre de ses politiques publiques en matière de tourisme et de sport, le Département coordonne une action de développement touristique raisonnée dont la finalité est de valoriser le Massif dans son ensemble en offrant des activités de loisirs, été comme hiver.

La construction par le Département, en 2012, du nouveau chalet du Champ du Feu, pour un usage en saison hivernale, a répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station en leur offrant par exemple la possibilité de pique-niquer dans une salle hors sac, de disposer de casiers de rangement et d'un espace bébé.

L'ouverture et l'animation du chalet pendant l'été se fondent sur la volonté de favoriser, dans les stations du Massif des Vosges, la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles.

Depuis l'été 2015, l'amplitude d'ouverture du chalet est concentrée sur les jours de manifestations organisées sur le site du Champ du Feu par les partenaires locaux.

Afin de contribuer à l'ouverture du chalet du Champ du Feu, l'Office de Tourisme de la vallée de la bruche (OTBV) assure, en station, l'accueil des touristes et excursionnistes en répondant à ses missions d'accueil, d'information et de promotion de l'offre touristique de son territoire.

L'OTVB y ajoute également une offre de service ciblant la clientèle familiale et la

randonnée «nature ».

Parmi les propositions faites au public durant la saison estivale 2019 au Champ du Feu figurent :

- La mise à disposition et l'entretien des terrasses, de la salle de pique-nique et des sanitaires ;
- La mise à disposition de documentations touristiques ;
- Les 10 fiches de balades au départ du chalet du Champ du Feu ;
- La balade ludique pour trois catégories d'âge : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans ;
- La balade famille « Autour de Belmont » ;
- Le jeu de piste « Les aventures de Rose et Louis à Waldersbach » ;
- Le parcours permanent d'orientation mis en place par le Département du Bas-Rhin ;
- La carte de randonnée personnalisée positionnant le Champ du Feu au cœur d'un vaste territoire qui englobe les vallées de Villé, les territoires de Barr Bernstein, d'Obernai et de Rosheim et une partie de la vallée de la Bruche ;
- La mise à disposition pour les familles d'une poussette de randonnée et d'un siège enfant pour le vélo ;
- Le prêt de bâtons de randonnée ;
- Un espace détente et un coin lecture intérieur ;
- Une terrasse d'été ;
- Les promenades accompagnées « Sentiers Plaisir » hebdomadaires ;
- La balade gourmande autour du Champ du feu, mettant en avant les fermes du Ban de la Roche.

Les frais spécifiques pour l'ouverture et l'animation du chalet (frais de personnel, de déplacements, entretien des locaux) représentent un coût de 2 987,24 € pour l'OTVB.

Un crédit de 3 000 € est inscrit au budget primitif 2019.

Sur l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 9 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 987,24 € à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du chalet du Champ du Feu pendant six jours entre juin et septembre 2019.

Sur l'avis favorable de la Commission Attractivité, réunie le 16 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 27 400 € à l'Association départementale du Club Vosgien pour son fonctionnement 2019 et 15 000 € à l'Association Clévacances pour son fonctionnement 2019.

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, et d'éducation prioritaire.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
37167	65-6574-94	3 000,00 €	3 000,00 €	2 987,24 €
15092	65-6574-738	27 400,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €
44397	65-6574-94	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :*

- *une subvention de 27 400€ à l'Association départementale du Club Vosgien pour son fonctionnement 2019,*
- *une subvention de 15 000€ à l'Association Clévacances Alsace au titre de son programme d'actions 2019,*
- *une subvention de 2 987,24 € à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation de la saison estivale du Chalet du Champ du Feu.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY